

Marseille, le 31 mai 2022 à 18h00

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Communiqué de presse

Assemblée générale mixte du 21 juin 2022

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires Résolutions et point à l'ordre du jour déposés par des actionnaires

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 21 juin 2022 à 11 heures, au stade Orange Vélodrome, 3 Boulevard Michelet, 13008 Marseille.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 16 mai 2022 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 3 juin 2022 et dans un journal d'annonces légales le 3 juin 2022.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.tunnelsprado.com) à compter de ce jour.

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du code de commerce au siège de la société.

Il est précisé que des actionnaires (Monsieur Pascal Quiry, Madame Françoise Quiry née Dupraz, et les sociétés Monestier Capital SAS, CF4P SAS et Quirites SAS) ont demandé l'inscription de quatre projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2022 numérotées résolutions A, B, C, D et ont ajouté un point à l'ordre du jour.

Le texte des projets des résolutions déposés par les actionnaires et le point ajouté à l'ordre du jour à leur demande sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.tunnelsprado.com).

La position du Conseil d'administration sur les projets de résolutions A, B, C et D sera également mise en ligne sur le site internet de la société (www.tunnelsprado.com) à l'issue du Conseil d'administration ayant examiné ces éléments.

La Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (SMTPC) est concessionnaire de la Métropole Aix Marseille Provence, d'un tunnel routier à péage de 2,5 Km reliant par le centre de la ville l'autoroute A50 à l'Est et l'autoroute A55 au Nord jusqu'en janvier 2033, date à laquelle la société remettra l'ouvrage à titre gratuit à la Métropole. SMTPC est chargée de la maintenance, de la sécurité et de l'exploitation de cet ouvrage. La société est également exploitante du tunnel Prado Sud, tunnel reliant le tunnel Prado Carénage aux quartiers sud de Marseille.

Cotation : EURONEXT Paris compartiment C. Code ISIN : FR0004016699. MNO : SMTPC

Contact presse :

Frédérique Alary

Tél : 04 91 80 88 84 / 06 07 08 40 82

f.alary@tunnelprado.com

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

3 avenue Arthur Scott - CS 70157 - 13395 Marseille Cedex 10

T 04.91.80.88.80 | M smtpc@tunnelprado.com | W tunnelsprado.com

S.A. au Capital de 17 804 375 euros – R.C.S. Marseille B 334 173 879 – SIRET : 334 173 879 00050
Code NAF 5221Z – FR 71334173879